

Maîtriser le système de rémunération des VRP et des commerciaux

Le 13/09/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Administrer la paie des VRP et des commerciaux, et leurs spécificités
- Réaliser et vérifier les bulletins de paie
- Solidifier ses fondamentaux

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

JOUR 1

Matin

Vérification de la forme et du contenu du bulletin de paie

- Éléments devant être obligatoirement mentionnés, éléments interdits et éléments facultatifs
- Définition du revenu en conformité avec la Convention Collective Nationale (CCN) en vigueur

Prise en compte des charges sociales

- La base de cotisations
- Les divers organismes en bénéficiaires des charges sociales
- L'importance de l'effet de seuil lié aux effectifs
- Les assiettes forfaitaires
- Cotisations spécifiques au statut de VRP et de commercial

Après-midi

Le traitement des absences des collaborateurs

- Valorisation
- Congés payés et indemnisation
- Obligations déclaratives de l'employeur
- Traitement des Indemnités Journalières provenant de la Sécurité Sociale (IJSS)

La prise en compte du statut des commerciaux

- Distinction entre les commerciaux salariés et non-salariés
- Les représentants, VRP, et Multicartes
- Impact du statut des commerciaux en matière de paie

JOUR 2

Matin

Analyser les éléments constitutifs de la paie des commerciaux salariés

- Le salaire fixe
- Les commissions

CONTACTEZ
NOUS

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382



- Les diverses primes (prime selon le résultat, les objectifs, etc.)
- Les avantages en nature
- Les frais

Analyser les éléments constitutifs de la paie des VRP

- La garantie de rémunération
- La déduction forfaitaire des frais professionnels
- Le versement transport

Après-midi**Traitement de la dernière paie avant l'interruption du contrat de travail**

- Indemnités de rupture conventionnelle (congrés payés, retraite, rupture conventionnelle, etc.)
- Indemnités de clientèle
- Clause de non-concurrence
- Documentation relative à la rupture du contrat de travail

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Avoir une bonne pratique de la paie, ou avoir suivi la formation "Paie et charges sociales - Niveau 2"

PUBLIC VISE

Les responsables et gestionnaires de paie en entreprise

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap.**

DUREE

14 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Moyens et supports pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences
- Séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation
- Grille d'évaluation (test de positionnement)
- Entretien téléphonique avec le formateur avant la formation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382